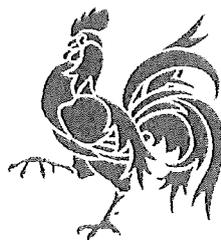


Commune de GESVES



Wallonie

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Michel et Nathalie T'KINT DE ROODENBEKE demeurant Rue d'Opprebaix 3 à 1360 Perwez.

Le terrain concerné est situé Rue de la Fabrique, 1/A à 5340 Gesves et cadastré division 3, section B n°53P, 53W, 53X2

Le projet consiste en la abattage d'un chêne isolé (régularisation), décapage d'un talus sur une surface de +/- 200 m<sup>2</sup> et remodelage des abords du talus , et présente les caractéristiques suivantes (2) : –

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/10/2025 au 21/10/2025 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 29/09/2025

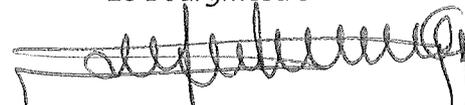
La Directrice générale

  
Marie-Astrid HARDY

Pour le Collège,



Le Bourgmestre

  
Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.